

Cahier de doléances du Tiers État de Bellencombres (Seine-Maritime)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances du petit bourg de Bellencombres.

Cette petite bourgade, qui mériterait mieux le nom de village, d'une mauvaise situation, causée par les ravins qui y conduisent dedans les grosses eaux, dans laquelle il n'y a aucune manufacture et très peu de commerce, composée environ de 45 feux, dont le principal de la taille est de 560 livres, est cependant sujette aux droits des aides pour les boissons et au droit d'inspecteurs aux boucheries, ce qui est accablant pour les pauvres habitants, et d'autant plus accablant que, dans les années de disette de fruits, ils sont obligés de mettre deux tiers d'eau dans leurs boissons, et cependant les droits en sont perçus comme si leurs boissons étaient pures. Ainsi, d'après la sincérité de leur exposé, lesdits habitants demanderaient la décharge de ces droits : c'est ce qu'ils espèrent avec confiance de la bonté et de la justice royale.

Ce qu'il y a de plus affligeant pour le pauvre peuple, c'est la grande augmentation du blé : elle est telle qu'il est impossible qu'il puisse avoir son entière subsistance, ce qui est cause qu'il interrompt, jour et nuit le repos public, et ce qui occasionne dans les halles du tumulte et révolte, ce qui est cause que les marchés ne se tiennent pas tranquillement et ne sont point fournis de blé, à beaucoup près, comme ils le sont ordinairement.

Ce qui fait murmurer le peuple, c'est la connaissance qu'il a que la récolte de 1787 était si abondante qu'elle était suffisante pour subvenir au besoin de la province au moins pour deux années.

Lesdits habitants estiment que pour remédier aux maux de l'État, on pourrait désirer qu'il n'y eût qu'un seul et unique impôt, réparti avec égalité, ce qui paraîtrait préférable à ces impôts si multipliés dont une grande partie est absorbée pour en faire la perception, au lieu que celui-là serait perçu avec beaucoup moins de dépense.

Arrêté en communauté, ce 4 mars 1789.